

# Ordre est donné à l'Office européen des Brevets de réintégrer un 'juge nazi' auquel il s'était attaqué

## Le Président Benoît Battistelli a été touché par un coup brutal asséné par l'Organisation internationale du Travail

Par [Kieren McCarthy à San Francisco](#) 6 décembre 2017 à 23:57 heures

[18 PARTAGER ▼](#)



Ordre a été donné à l'Office européen des Brevets (OEB) de réintégrer immédiatement un juge qu'il avait suspendu voici deux ans et de lui payer des dizaines de milliers d'euros en dommages et intérêts.

Dans un jugement extraordinaire, [rendu en public](#) par le président de l'Organisation internationale du Travail (OIT) à Genève, l'organisation des brevets, sa direction et son conseil d'administration ont tous été violemment critiqués pour la façon dont ils avaient traité Patrick Corcoran.

Mais les critiques les plus acerbes ont été réservées au Président de l'OEB, Benoît Battistelli, qui, pendant des années, a été accusé de prendre ses propres employés pour cible dans ses manœuvres pour imposer des réformes impopulaires et de les menacer de mesures disciplinaires s'ils résistent.

Battistelli a été réprimandé à diverses reprises par l'OIT pour la façon dont il traite son propre personnel, pour son implication personnelle dans des procédures disciplinaires et pour avoir imposé la suspension de Corcoran par le biais du conseil d'administration de l'OEB, malgré un conflit d'intérêts manifeste.

Le cas de Corcoran est loin d'être unique – Battistelli a, entre autres, licencié pas moins de quatre responsables syndicaux de l'OEB – mais il semble particulièrement flagrant au vu de la position du juge en tant que membre des Chambres de Recours indépendantes de l'OEB.

Parmi les nombreuses mesures prises à l'encontre de Corcoran, y compris sa suspension immédiate, une diminution de moitié de son salaire alors qu'il faisait l'objet d'une enquête et la saisie de ses biens personnels, le plus effroyable s'est produit lorsque des journalistes qui se plongeaient dans le cas ont été informés par le personnel de l'OEB qu'un « Nazi memorabilia » avait été découvert dans le bureau de Corcoran, dans une tentative visant à le saper.

À ce jour, ce à quoi le personnel de l'OEB faisait référence n'est pas clair et Corcoran a été empêché de répondre aux allégations proférées contre lui par l'OEB conformément aux conditions de la procédure disciplinaire que Battistelli lui-même a imposée.

## **Pourquoi ?**

Au cœur des mesures féroces et disproportionnées prises contre Corcoran se trouvaient deux publications anonymes : une première, un message électronique posté en interne qui laissait entendre que l'accueil de délégués par Battistelli visait à acheter leurs votes et, une seconde, une lettre envoyée au maire de la circonscription de Battistelli, Saint-Germain-en-Laye, aux abords de Paris, où Battistelli était conseiller municipal. La lettre accusait Battistelli d'abuser de son pouvoir à l'OEB.

En réaction à ces critiques anonymes, Battistelli a mis sur pied une unité d'investigation interne, placée sous sa direction, qui a espionné le personnel en utilisant des méthodes qui sont illégales en vertu de la loi allemande sur le travail, notamment des logiciels enregistreurs de frappes et une surveillance secrète, afin de trouver qui se cachait derrière.

L'équipe d'investigation a cru que Corcoran était à l'origine des publications anonymes et s'est adressée à Battistelli qui a ordonné sa suspension immédiate.

Lorsque Corcoran a fait appel contre cette suspension, le président a tenu un grand discours et l'a dépeint comme représentant un risque pour la sécurité, tout en lui refusant le droit de répondre à ces allégations. La suspension a été prolongée et les procédures disciplinaires ont continué, bien que l'OIT ait remarqué que Battistelli avait un conflit d'intérêts évident et aurait dû s'écarter.



## **« Un représentant des travailleurs de l'OEB blâme le président pour la « baisse de qualité »**

### **PLUS D'INFORMATIONS**

L'OIT a également réprimandé le Conseil d'Administration pour avoir permis à Battistelli de prendre l'affaire en main, faisant remarquer qu'elle « aurait dû être renvoyée au cadre supérieur venant directement après lui, habilité à exercer une autorité, plutôt qu'au Président qui était exclu de l'exercice de cette autorité en raison de son conflit d'intérêts. »

La situation n'en est toutefois pas restée là : lorsque l'affaire est arrivée aux Chambres de Recours, dont Corcoran est membre, et qui sont censées agir indépendamment de la direction de l'OEB, Battistelli est à nouveau intervenu, accusant la chambre de recours de n'avoir aucune autorité pour statuer sur des affaires de ce type et de créer une crise de gouvernance au sein de l'organisation internationale.

Cette intervention peut, incidemment, [provoquer la disparition](#) de la Juridiction unifiée du Brevet (JUB) de l'Union européenne après qu'un avocat allemand des brevets eut mis l'accent sur le manque d'indépendance des Chambres de Recours, ce qui atteste que la JUB a enfreint la loi constitutionnelle allemande – le cas est toujours mais il a empêché une ratification conformément à la loi allemande.

## **Soulagement**

La nouvelle que l'OIT ait fermement réprimandé l'OEB et plus particulièrement Battistelli fera l'effet d'un certain soulagement pour le personnel de l'OEB qui ressent une énorme pression depuis ces dernières années.

La situation au niveau de l'OEB a indubitablement déclenché la décision hautement inhabituelle de l'OIT d'organiser une réunion publique pour analyser les décisions de [huit cas spécifiques](#) parmi les 170 qu'elle a décidé de publier en janvier.

Parmi ces huit cas, cinq d'entre eux concernaient l'OEB et deux d'entre eux avaient trait à Patrick Corcoran et ils se sont tous deux manifestement avérés en sa faveur. Deux des trois cas restants concernaient une décision antérieure de l'OIT [contre l'OEB](#) lorsque celle-ci a trouvé que le comité de recours de l'organisation n'était pas valable et a demandé que les décisions de deux années précédentes soient revues.

Le dernier cas portait sur un autre licenciement d'un autre membre du personnel de l'OEB. Dans ce cas, l'OEB et Battistelli personnellement ont été une nouvelle fois vivement critiqués : la réaction du président était « inadéquate » et l'OEB « n'a pas respecté son devoir de vigilance », a décidé le jugement formel.

Dans les deux cas [séparés](#) mais [connexes](#) de Corcoran, il a été ordonné à l'OEB :

- De le réintégrer immédiatement à son ancien poste.
- De mettre un terme à toutes les actions à son encontre et de restituer ses biens.
- De lui payer deux fois des dommages et intérêts pour « préjudice moral » : 10.000 euros d'une part et 15.000 euros d'autre part.
- De lui payer deux fois des frais : 5.000 euros dans chaque cas.
- De le rembourser intégralement pour la période pendant laquelle il avait été suspendu avec un demi-salaire et de lui verser cinq pour cent d'intérêts. Le montant n'est pas clair mais Corcoran a indiqué dans un de ses dossiers qu'il s'élevait à 100.000 euros.

## **L'affaire n'est pas terminée**

Il se peut tout que l'affaire n'ne soit pas terminée pour autant.

Le président de l'OIT a nettement souligné, lors de l'audience publique, que les décisions contre l'OEB seraient réitérées dans une série d'autres cas de l'OEB dont l'OIT a été saisie.

Plus tôt cette année, l'OIT a publié un article extraordinaire qui sera abordé plus tard lors d'une réunion de son organe directeur qui [dénonçait](#) la façon dont la direction de l'OEB provoque un nombre tel de réclamations que cela mine sa capacité à faire son travail.

Les décisions relatives à ces cas seront publiées en janvier et mettront très certainement la direction actuelle de l'OEB encore plus sous pression.

Globalement, la réunion publique extraordinaire de l'OIT s'est avérée être un verdict accablant concernant la présidence de Benoît Battistelli.

Si l'on résume l'attitude de l'homme et le cas flagrant d'abus de pouvoir, il peut être intéressant de regarder les allégations qui ont tout déclenché dans un premier temps : le fait qu'il usait de la largesse de l'OEB pour acheter des votes et un avertissement adressé à la ville de Saint-Germain-en-Laye que leur conseiller abusait de sa position.

Le mois dernier, la révolte a éclaté à l'OEB quand il a été découvert que Battistelli allait devenir député de la culture dans sa circonscription de Saint-Germain-en-Laye. Pourquoi les membres du personnel étaient-ils aussi furieux ? Parce qu'ils venaient juste d'apprendre que la grande cérémonie annuelle de remise des prix de l'OEB – le Prix de l'Inventeur européen – devait se [tenir](#) le 7 juin 2018. Ce sera la dernière dont Battistelli sera chargé étant donné que son mandat de président prendra fin peu après.

La cérémonie se tient toujours au cœur de grandes villes européennes et, depuis sa création en 2006, il s'est chaque fois agi d'une ville différente. Dans l'ordre : Bruxelles, Munich, Ljubljana, Prague, Madrid, Budapest, Copenhague, Amsterdam, Berlin, Paris, Lisbonne, Venise.

Pour 2018, l'OEB va retourner dans une ville où il est allé il n'y a que trois ans. Et pour rompre avec la tradition, une deuxième fois, la cérémonie n'aura pas lieu au cœur de la ville. Elle se tiendra dans un petit faubourg connu, à l'ouest de la ville. Il est bien connu du personnel de l'OEB, pour toutes les mauvaises raisons : il s'agit, bien entendu, de Saint-Germain-en-Laye. ®